L'ABEILLE.

PUBLIÉE POUR ÊTRE LUE TOUS LES JOURS PAR
JEROME BAYON.
MERCREDI MATIN, 20 AVRIL, 1832.

GOUVERNEUR.

M. A. DAWSON.

Nous nous empressons aujourd'hui à annoncer M. Dawson comme candidat à l'élection prochaine de Gouverneur, parce que nous avons lieu d'espérer qu'il sera élu.

Nous sommes également autorisés à annoncer M. Charles J. Degnoy, comme candidat pour une des places de Représentans de la paroisse d'Orléans.

On nous annonce également M. Wm. F. C. Duplessis comme candidat pour la place de Représentant à l'élection de demain, et qu'il sera soutenu par

Beaucoup d'Electeurs.

Nous sommes autorisés à annoncer M. Kennedy, comme candidat pour la place de Représentant à l'élection prochaine, et qu'il sera soutenu par

Un grand nombre de Votans.

Nous sommes autorisés à annoncer M. Pierre Landreaux comme candidat pour la place de représentant à l'élection prochaine.

Un grand nombre de Votans nous prient d'annoncer M. Albert Sidell, comme candidat pour une des places de Représentant à l'élection prochaine.

INTÉRIEUR.

Nouvelle Orléans, 20 avril.

Le No. 16, accusé de la date de ce jour, *l'Abeille* ne paraîtra pas demain lundi.

Les feuilles du nord, reçues hier, sont tout-à-fait dépourvues d'intérêt, et nous ne pouvons en conséquence en offrir qu'une insignifiante analyse à nos lecteurs. Le malle paquebot *le Rhône*, parti du Havre le 1er. mars, a laissé vue de New-York les dépêches du courrier. Nous recevrons probablement aujourd'hui les nouvelles apportées par ce bâtiment.

Nous éprouvons une vive satisfaction à rectifier les rapports qui nous avaient été faits sur l'événement arrivé à la goélette Orléanais, qu'on disait avoir été prise par un pirate. Cette goélette partie d'ici pour Franklin (Attakapas), a été accostée par un brick, au moment où nous eûmes nous-mêmes à bord à courir le danger de périr. C'est ce qui résulte de l'extrait suivant d'une lettre d'un négociant de Franklin à une personne de notre ville.

"Quelques heures après que le *Thomas* fut sorti de la passe sud-ouest, une vague d'eau s'est déclarée dans cette goélette; elle coulait, quand un de nos bricks lui est apparu et il est arrivé près d'elle tout juste assez tôt pour sauver mon sel et quelques objets appartenant à la goélette, avant qu'elle coulât. Ce brick (le *Mary*) est entré ici, avec l'équipage de la goélette à son bord."

Nous donnons ci-après les résolutions présentées par M. Canon, dans la séance du conseil-de-ville de mercredi dernier; ces résolutions étant claires et précises n'exigent absolument Son Honneur n'y trouvera ni vague ni incertitude dans la phraséologie, ni double sens dans la ponctuation, comme il arriva lorsque Bolfax signa le soutenu de mort de Charles-le-Bel d'Angleterre, *Regem occidere nolite timere bis*; ce comité pense Son Honneur quand la première résolution relative à l'achat du terrain Bilineau fut soumise à sa sanction. Les choses sont dites trois fois, de manière à ne s'y pas tromper.

Résolu que je voyer de la ville est prié de visiter le terrain de M. Bilineau, situé en cette ville, entre les rues Trémé, St. Claude, d'Orléans et des Marais, le même que le *Maire* a été autorisé à acheter, et que le dit voyer fournisse au Conseil-de-Ville un plan convenable pour la construction d'une prison, avec tous les édifices nécessaires à sa sécurité et à la salubrité sur le dit terrain.

2. *Résolu*, que le comité des prisons est autorisé à s'entendre avec le *Maire* et le voyer de la ville, pour surveiller les travaux nécessités par la résolution ci-dessus.

3. *Résolu* que pour les quinze mille piastres à payer à M. Bilineau, pour le prix de son terrain, le *Maire* est autorisé à émettre trois billets de la Corporation, de cinq mille piastres chacun, payables à un, deux et trois ans.

4. *Résolu*, qu'il est bien entendu que M. Bilineau fera enlever dans trente jours après la signature de l'acte de vente et à ses frais, toutes les établissemens qui se trouvent sur le dit terrain.

Là dispensation des règles ayant été demandée pour prendre en considération ces résolutions, elle a été accordée sans opposition, et les résolutions adoptées UNANIMEMENT.

Le 2 du courant le gouverneur, avec le consentement du sénat, a nommé M. John L. Thielen juge de paix pour cette partie de la paroisse d'Orléans qui est située sur la rive droite du Mississipi.

LE TÉMOIGNEUR.

FRANCE.

Paris, 21 février.

—La *Tribune* d'hier a été saisie à la poste et dans les bureaux de ce journal. Au moment où cette feuille s'imprimait par cette saisie que la trente-quatrième procès était intenté, M. le préfet de police Gisquet lui donnait avis par une lettre qu'un trente-cinquième allait arriver, à l'occasion de la lettre de M. Pelleport qu'un autre journal ministériel avait pris le soin de dénoncer à plusieurs reprises.

—La *Gazette de Normandie* est poursuivie à la requête de M. le procureur du roi pour la publication d'un article intitulé : *Le 13 février*.

Extrait d'une lettre adressée à la lettre suivante au *Courrier de l'Europe*.

"Je viens de lire, Monsieur, votre feuille du 16 février.

"Votre correspondant de Berlin vous a induit en erreur. Mais que voulez-vous qu'on sache à Berlin du château des Tuileries?

"N'affligez pas de grâce, et n'inquiétez pas vos amis : ils ont assez d'autres sujets d'affliction.

"Il n'y a personne d'assez inventif sous le ciel pour s'imaginer que nous nous nous-mêmes à ce point de rêver, au pied de la tour du connétable, des conspirations de prison.

"Ce serait en expérience, un trop inepte prétexte à d'autres violations des lois.

"Ne peut-on me laisser en paix? Il y a sept mois régnait que je ne sors plus de la chambre : il y a trois mois que je suis perclus de sciatique. Donne pied car, rien voilà tout ce que j'occupe d'espace en ce monde. Mais c'est encore trop, je le veux bien; mais pour Dieu, qu'on me mette, que j'y puisse être à l'abri des soins et des tracasseries.

"Je changerai de place moi-même, puisque Dieu le veut; mais la seule où la porter il n'y a point d'or qui lui permette d'entrer.

Agréez, etc. Du Petronney.

Paris, 26 février.

P. S. Soyez assez bon pour ne me trop différer la publication de ma lettre."

Le baron Louis vient de présenter le plus grand de partie de sa fortune immobilière sur la tête de sa mère. Un journal donne pour motif de cette mesure non pas une

Revue Louisville, Price, Nashville, [illegible] & Hutton.
Brick Lagrange, Collins, Boston, [illegible] & Avery
Goel. Tampico, Sanchez, Campeche, Miss Cougot.
Goel. Lafayette, Bagurigo, Vermillonville,
Beron & Chez.

Arrivés.

Bateau à vapeur Volant, Carter, de Lafourche Intérieure, avec du sucre et de la mélasse.

Bateau à vapeur Vermillon, Delahoussaye, de Ste. Martinville, avec du sucre et mélasse.

Bateau à vapeur Walter Scott, Culver, de Manchester, avec du coton.

Bateau à vapeur Columbia, Mumford, de Bayou Sorcab, avec du coton et du sucre.

Sortis du Bassin.

Goelettes Mary, Diligence et Margaret, de Chefuncta, avec des briques.

Le navire paquebot LOUISVILLE, capit. Pride, pour New-York, partira de la Levée aujourd'hui, 20 du courant, à 5 heures de l'après midi. Les passagers voudront bien se trouver à bord. 20 ap

Le tirage de la Tête, classe de la *Loterie des Orphelines*, qui devait avoir lieu le 21 du courant, est renvoyé à Mardi prochain, 24 avril, à

20 avril J. B. FAGET, Directeur.

Les Membres de la Compagnie des GARDES D'ORLEANS, sont invités à se réunir dimanche prochain, 22 du courant, à 10 heures du matin, au bureau du soussigné, rue Toulouse, No. 51, pour affaires concernant la compagnie.

Tous les membres sont priés de se trouver ponctuellement à cette assemblée.

19 avril H. LANDREAUX, fils.

Loterie du Chemin public.

Classe No. 6.

36, 44, 9, 2, 41, 45, 46, 1, 16,

SONT les numéros sortis au tirage d'hier. Le billet 2, 36, 44, vendu par Mr. Higgins, a gagné un lot de $1000. Le billet 9, 36, 41, lot de $200, a été vendu par le Directeur. Les heureux pourvoyeurs en seront payés sur demande, au bureau du Directeur.

No. 20, rue de Chartres.

20 avril N. K. MEAD, Directeur.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public en général, et particulièrement les personnes qui pourraient avoir affaire avec lui pendant son absence, qu'il a chargé son fondé de pouvoir, M. François Correjollet, de les régler pour lui.

20 avril—4 BERNARD DUPUY.

LETTRES DE CHANGE sur New-York et Londres, à vendre par

20 avril J. QUERTIER & BOUTIN.

TOILE et Cordes d'emballage.—60 pièces bonne Toile-du-Kentucky, et 191 rouleaux Cordes, en débarquement, à vendre par

FOSTER & HUTTON.

20 avril rue du Canal, No. 77.

50 boucauts SUCRE, en débarquement du bateau à vapeur Vermillon, à vendre par

20 avril DUCROS & MORPHY.

COTON PERDU.—Il a été jeté par-dessus bord du bateau à vapeur Louisiane, vers le 25 du mois dernier, près du Fort Jackson, quatorze balles de coton marquées comme suit, A. Moran, 2 J. L. I. W. & Co. 1 R. 2 & D. L. F. & M. & C. et 1 J. H.

On réclame avec reconnaissance toutes les informations relatives à ce coton, lesquelles seront libéralement récompensées par

TOURNÉ & BECKWITH, Nouvelle Levée.

Premier Escadron de l'Etat de la Louisiane.

DRAGONS LOUISIANAIS.

LA Compagnie montera à cheval et se réunira lundi prochain 23 du courant, sur la Place Lafayette, à 10 heures précises du matin. Equipement complet, revers verts.

Par ordre du capitaine

JH. L. RUB.

Maréchal-des-logis chef.

20 avril

Bureau de Mines vs. Pierre Quesnaye.

En vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. J. Bermudez, juge conseiller de la Cour du Cité, j'exposerai en vente, mercredi, 2 mai, à 3 heures, au Principal, une armoire en acajou, saisie dans l'affaire ci-dessus.

20 avril L. DAUNOY, marshal.

N. Cecil vs. M. Grenon.

En vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Prével, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente mercredi prochain, 25 courant, trois armoires en acajou, saisies dans l'affaire ci-dessus.

20 avril L. DAUNOY, marshal.

P. Connelly et fils vs. Mme. Jourdan.

En vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. J. Bermudez, juge conseiller de la Cour du Cité, j'exposerai en vente, mercredi, 2 mai, à 3 heures, au Principal, un piano saisi dans l'affaire ci-dessus.

20 avril L. DAUNOY, marshal.

Joseph Ferret vs. G. H. Hagan. R. Lewis vs. le même; H. Sparkman vs. le même; John G. Asher vs. le même.

En vertu de quatre *writs de fieri facias* à moi adressés par l'hon. W. Grivot, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mardi, 22 mai, à midi, au Café de Hewlett, un certain Terrain situé entre les rues Robin et de la Course, et faisant face à la rue du Magasin, ayant plus ou moins soixante pieds de face, sur cent-vingt plus ou moins de profondeur, saisi dans les affaires ci-dessus.

20 avril L. DAUNOY, marshal.

En vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. C. Guyarré, juge présidant de la Cour de Cité, j'exposerai en vente samedi 19 mai, à midi, à la Bourse, un LOT DE TERRE situé rue des Marais, entre les rues des Ursulines et du Bayou, ayant 60 pieds de face sur 168 de profondeur sur une ligne, 99 pieds sur la ligne droite opposée, 59 pieds sur une ligne oblique, et 36 pieds 6 pouces dans la profondeur, saisi à la poursuite de Vve. Dreux.

16 avril L. DAUNOY, marshal

WM. FADEUILHE & CO.—Tapissiers, rue de la Douane, No. 45, désirent louer au mois, deux nègres pour écharpir la mousse, ainsi qu'une femme, qui sache coudre et faire un peu de cuisine; se présenter avec bonnes recommandations. 19 avril—3

MOUTEREAUX Nos. 2 et 3, à vendre par

19 avril STETSON & AVERY, rue du Camp, No. 31.

A LOUER DE SUITE.

Cette jolie MAISON A ÉTAGE, située rue Dauphine entre Bourbon et Dauphine, contenant quatre grands appartemens, (tous à feu) six chambres dans la cour, bâtie en briques, &c. Pour les conditions s'adresser à l'éditeur de l'ABEILLE.

19 avril—12

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régistre des Testamens.*—Jeudi 24 mai 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feue Clara Louise Boisdoré, une mulâtresse nommée Zulmire, âgée d'environ 16 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et domestique de maison.

Conditions : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.

MARTIN BLACHE, régister.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant L. H. Péraud, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 19 avril.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régistre des Testamens.*—Lundi, 30 du courant, j'exposerai en vente devant mon bureau, à 4 heures de l'après-midi, pour le compte de la succession de feu Marie Desforges, veuve Guillaume Bénite, les effets mobiliers délaissés par la défunte. Plus, 3 mulets et une chaise roulante. Conditions comptant

Par ordre de la cour.

19 avril MARTIN BLACHE, régister.

AVIS.—Les soussignés informent le public que M. Jean Canon étant obligé de s'absenter pour ses affaires particulières, n'est plus associé de la maison annoncée sous la raison de *F. A. Blanc, R. Brugier & J. Canon*, et qu'à l'avenir elle sera sous la raison de

10 avril—07 F. A. BLANC & BRUGIER.

...ORLEANS.

...avril.

...e do Portici,

Quand opéra en cinq actes, orné de tout son spectacle, vu l'absence d'un *Figurant*, M. St-Aubin remplira le rôle de *Masaniello*. Le Spectacle sera terminé par

LA MAISON EN LOTERIE,

Vaudeville en un acte.

POUR LOUISVILLE,

Le bateau-à-vapeur FELICIANA, capitaine Barret, commencera à charger demain, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à FOSTER & HUTTON.

20 avril rue du Canal, no. 77.

POUR ST. MARTINVILLE, ATTAKAPAS, et les ports intermédiaires.

Le beau bateau à vapeur VERMILLION, capt. de la Houssaye, est prêt à recevoir du fret, et partira pour les ports susdits, demain matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à GRAY, DURRIVE & CO.

20 avril rue de la Levée, No. 2

POUR LA FOURCHE INTÉRIEURE.

Le nouveau bateau-à-vapeur VOLANT, capitaine CARTER, partira DIMANCHE matin, 22 du courant, à 9 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à TOURNÉ & BECKWITH, Nouvelle Levée, No. 16.

20 avril

A FRETER.

Le sloop JUNO, pouvant porter 85 boucaus ou 450 barils. On préférerait un fret pour Charleston ou Savannah. S'adresser à

avril TOURNÉ & BECKWITH.

LOTERIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES ATCHITOCHES.

7ME. CLASSE DE 1832.

La tirage aura lieu le Mardi 24 Avril.

GROS LOT

1000 PIASTRES.

1 LOT DE		1000	=	$ 1,000
1	"	500	=	500
1	"	200	=	200
1	"	100	=	100
1	"	625	=	625
6	"	500	=	3,000
6	"	300	=	1,800
6	"	200	=	1,200
156	"	50	=	7,800
156	"	"	=	3,160
624	"	"	=	4,292
1800	"	"	=	31,200

PRIX DES BILLETS

BILLET ENTIER..... $ 4

DEMI BILLET..... 2

QUART DE BILLET..... 1

Chaque paquet de quatre gagnera moins de SEIZE PIASTRES;—dentis et quarts en proportion.

20 mars J. B. FAGET, *Directeur*.

J. H. PUTNAM,

DENTISTE, *rue du Canal, No. 27.*

De retour à la Nouvelle-Orléans, continuera sa profession jusqu'au 1er. juillet. On le trouvera chez lui, depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 de l'après-midi. 18 avril—1m

TRAITES sur New York, à vendre par

18 avril W. G. HEWES.

BŒUF SUPERFIN.—20 barils à l'usage des familles, à vendre par

18 avril YORKE, MACALESTER & CO.

NOUVEAU HABILLEMENT!!

WM. C. MORRIS & Co. viennent de recevoir, par le Robert Morris, un nouvel assortiment d'habillemens de goût d'une grande variété, pour hommes. Aussi, des habillemens d'enfants. 18 avril

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

Un parti marron de chez le soussigné, vers le 10 du courant, un mulâtre nommé SYLVESTRE, âgé de 16 ans, taille de 4 pieds 9 ou 10 pouces, il a le regard agréable et est très-intelligent. Il parle indifféremment anglais. Ce jeune mulâtre appartenait autrefois à M. Alex. Prieur, et est bien connu en ville. La récompense ci-dessus sera payée, ainsi que tous les frais raisonnables, à celui qui le capturera au magasin de MM. Gray, Durrive & Compie de la Nlle Levée, No. 26. 18 avril ED. DURRIVE.

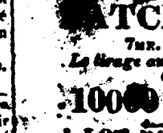

$50 DE RECOMPENSE.

Il partiront hier soir à 7 heures et demie du soir, de la briqueterie de M. Alex. Lesseps, le nègre américain AZIOAYA, taille 5 pieds 4 pouces, bien prise, figure pleine, yeux gros, nez un peu long, narrines peu larges; il avait lors de sa fuite un pantalon de ruban bleue et une paire de souliers neufs. Les capitaines des navires et de steamboats sont prévenus de ne pas lui donner refuge sous peine d'être poursuivis d'après la rigueur des lois. La récompense ci-dessus sera donnée par les soussignés à quiconque le logera dans la geole de cette ville ou le ramènera à son propriétaire.

17 avril T. NICOLET & Co.

CHEVAL ÉPAVE.—Il a été conduit à l'écurie du soussigné, rue des Remparts, entre Ursulines et St. Philippe, un Cheval sorrel, ayant trois pieds blancs et une tache à un œil, sans bride ni selle. Le propriétaire est prié de venir le réclamer en payant les frais qu'il aura occasionné.

17 avril—3 JOACHIM BOASSO.

AVIS.—Le soussigné, informe le public qu'il vient d'ouvrir un CAFÉ sur le Chemin-à-coulisse, où il tiendra toute espèce de Liqueurs de premières qualités. Il saisit également cette occasion pour inviter le public au TIR-AU-PISTOLET, qui aura lieu tous les jours, à commencer du 16 du présent mois. Ce tir est arrangé à l'instar de celui de Paon, de Paris, et aucun accident ne peut arriver même à ceux qui ne trouveraient près du but.

17 avril—3 PARADOL

FARINE fraîche—500 barils en débarquement, de première qualité, à vendre par

17 avril YORKE, MACALESTER & Co.

TRAITES sur Paris, Lyon, Marseilles, New-York et Boston, à vendre par

17 avril. T. NICOLET & Co.

CAFÉ, de la Havane, à vendre sur la levée, par

17 avril J. MAGER.

CHAPEAUX.—20 caisses Chapeaux noirs et blancs à vendre par

14 avril THAYER, HURD & CO. rue des Magasins, No. 29.

HYDROCONION

OU BAIN EN PLUIE.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer au public de cette ville qu'il vient de faire l'ouverture de son établissement, rue Bourbon, entre Ste. Anne et Dauphine, où l'on pourra prendre également des *Bains de vapeur*, des *Bains sulfureux* et des *Bains aromatiques*. L'entrée publique des bains est par la porte de la cour.

9 avril—3m JACQUEL.

AVIS.—Le soussigné s'absentant de l'Etat, prévient le public que M. *Ferrand fils*, est chargé de toutes ses affaires.

Nlle. Orléans, 31 mars 1832.

6 avril—3.15j FRANÇOIS ROBQUAM.

CACAO DE CARACAS.—Sujet à la réunion des droits—157 sacs nouvellement reçus, à vendre par

10 avril VICTOR DE LA COVA, rue St. Louis, No. 52.

300 BARILS pore (saxe), marque complète; 700 boîtes graisse de Rouen, à vendre par

17 avril STETSON & AVERY

A VENDRE—117 sacs CAFÉ de la Havane, première qualité. S'adresser à

20 Av—07 J. CHALARON, rue Royale

VENTES A FAIRE.

PAR H. J. DOMINGON.

ESCLAVES D'HABITATION.

MERCREDI 25 avril, à midi, il sera vendu à la bourse de Hewlett, 23 *têtes d'Esclaves*, provenant d'une habitation des Attakapas; ils sont tous créoles ou depuis 10 ans ou plus dans le pays. Il y a parmi d'excellens cochers, conducteurs de troupeaux, et sont tous très sains : plusieurs seront vendus par famille. De plus amples renseignemens seront donnés sur des affiches le jour de la vente.

Conditions : 1 et 2 ans de terme, payable en billets endossés à satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente se passeront en l'étude de T. Seghers, aux frais de l'acquéreur. 20 avril.

PAR T. MOSSY.

LUNDI 23 du courant, il sera vendu à la bourse de Hewlett, à midi, par ordre des gardiens du port du consul anglais &c. pour compte de qui il appartiendra, les canots et autres articles suivans sauvés du naufrage de la barque Zetis, de Belfast, un grand canot, un petit canot, une chaloupe, deux plombs, deux voiles de voile, et 12 pièces tapis. Le tout peut être vu en s'adressant à la douane. 20 avril

PAR ISAAC L. M'COY.

LE lundi, 23 a ril, il sera vendu à midi, à la Bourse, l'esclave JAMES, âgé de 20 ans, accoutumé aux travaux des champs; il est acclimaté et on se garantit que les titres. Conditions, comptant. 20 avril.

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI, 21 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse, quatre superbe Terrains formant l'encoignure des rues Gravier et St. Pierre, faubourg Ste. Marie, près de l'endroit où doit être érigé la Maison d'Etat. Les Nos. 1, 2 et 3 ont 31 pds 8 pouces de face à la rue Gravier, entre St. Pierre et St. Jean, sur 31 pds 6 pouces dans la profondeur; le No. 1 a 90 pds 7 pouces du côté de la propriété Holmes, et 93 pds 11 pouces du côté du No 2; le No. 2 a 93 pds 11 pouces de profondeur d'un côté et 97 pds 3 pouces de l'autre; le No. 3 a 97 pds 3 pouces de profondeur d'un côté, et 100 pieds 7 pouces de l'autre; le No. 4, formant l'encoignure Gravier et St. Pierre, a 31 pds 10 pouces de face sur 100 pds 7 pouces sur la ligne qui le sépare du No. 3, 103 pds 11 pouces rue St. Pierre, et 31 pds 8 pouces dans la profondeur. Le tout sera vendu en bloc

Conditions : L'acquéreur devra payer $800 le 15 de juin 1832, $1000 le 5 sept. 1832, $800 le 15 juin 1833 et le reste en billets endossés à satisfaction, à 1 et 2 ans, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. 20 av

PAR T. MOSSY.

LUNDI, 23 du courant, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à midi précis, 10 Actions de la Compagnie des Architectes, faisant partie de la première souscription; lesquelles ont droit à un bénéfice. 18 avril

PAR T. MOSSY.

IL sera vendu, le samedi 5 mai prochain, à midi à la bourse de Hewlett, UN TERRAIN, avec une maison et ses dépendances, situé au faubourg Ste. Marie, faisant l'encoignure des rues Gravier et Philippa, ayant 44 pieds 5 pouces de face à la rue Gravier 108 pieds 4 pouces de face à la rue Philippa, 26 pieds 8 pouces sur la derrière, et 102 pieds 3 pouces de profondeur sur une ligne perpendiculaire à la rue Gravier, le tout mesure française.

Conditions : payable à 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque. 19 avril

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le lundi, 21 mai prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, par ordre de la Cour des Preuves, dans et pour cette ville, la propriété suivante, dépendant de la succession de feu Antonio Silva dit Gazales; un LOT de terre situé en cette ville, rue St.-Philippe, entre les rues Dauphine et Bourgogne, mesurant trente pieds de face à la première rue sur cent-cinquante pieds de profondeur, ensemble les édifices qui s'y trouvent.

Conditions : 6, 12, 18 et 24 mois, de crédit, en billets endossés à satisfaction, divisés par coupons et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé par M. Octave de Armas, not. pub. 19 avril—6

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI, 21 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse, quatre Terrains de valeur, contigus, deux A & B, situés en coignure Félicité et Prytanée, faubourg Marigny, ayant 32 pieds de face, 112 pieds 1 pouce à 113 pieds 4 pouces de profondeur, et 31 pieds 11 pouces dans le fond. Les deux autres, C & D, contigus, forment l'encoignure St. André et Prytanée, et ont 32 pieds de face, sur 114 pieds 9 pouces à 116 pds. de profondeur, et 31 pieds 11 pouces dans le fond

Conditions : 1 et 2 ans de crédit.

Aussi, au même lieu et en même temps, un autre Terrain, faubourg Marigny, situés à l'encoignure des rues Bons-Enfants et Poitiers, ayant 60 pieds sur 120.

Conditions : Un et deux ans, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 19 av.il

PAR H. J. DOMINGON.

LUNDI, 23 d'avril, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu, rue de Chartres, No. 175, entre les rues Toulouse et St.-Pierre, une quantité de meubles, consistant en lits, tables, chaises, armoirs, batterie de cuisine, etc. Conditions à la vente. 11 av.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le samedi, 28 avril prochain, au café de la Nouvelle Bourse, en cette ville, à midi, par ordre de la Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse, les biens suivans, dépendans de la succession de feu Gabriela Rodriguez Vve. Joseph Sanchez.

BIEN-FONDS.

UN LOT DE TERRE situé rue du Quartier entre Condé et Levée, mesurant au pied français trente pieds de face à la rue du Quartier, sur — pieds de profondeur, borné d'un côté par M. James Hopkins et de l'autre par M. Martin; et les édifices qui s'y trouvent.

ESCLAVE.

Une négresse nommée Bélina, âgée d'environ 23 ans, un peu cuisinière, gardienne d'enfans; sujette aux crises.

Conditions : Le lot de terre, un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit, et l'esclave à 6 et 12 mois; le tout en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés au greffe de M. Octave de Armas. 27 mars—6,1ps

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le samedi, 28 avril prochain, à la bourse de Hewlett, en cette ville, à midi, par ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse susdite, les propriétés suivantes, dépendantes de la succession de feu Valery Boisdoré, savoir :—

BIEN-FONDS :

1°. Une habitation située sur le chemin de la Métairie, à deux lieues de cette ville, mesurant 2 arpens de face de chaque côté du Bayou de la Metairie, sur 10 arpens de profondeur au Sud, et s'étendant en profondeur au Nord jusqu'au lac Pontchartrain; ensemble, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

ESCLAVES :

1°. Etienne, nègre créole, âgé d'environ 28 ans, charretier et domestique, boiteux, bon sujet.

2°. Manuel, nègre créole, âgé d'environ 16 ans, bon domestique et bon sujet.

3°. Basile, africain, âgé d'environ 50 ans, nègre de champs.

4°. Marie, négresse créole, âgée de 20 ans, bonne blanchisseuse et un peu cuisinière, avec son enfant, Jeannette, âgé de 2 ans.

5°. Henriette, négresse créole, âgée de 20 ans, domestique de maison.

Ainsi, le même jour, à 9 heures du matin, sur le terrain de M. Chalon, rue du Bayou, il sera vendu pour le compte de la même succession,

7 VACHES,

bonnes laitières, dont 4 avec de jeunes suivans, un taureau, une paire de bœufs, et deux taureaux.

Conditions : L'habitation payable à 1, 2 et 3 ans; les esclaves à 1 et 2 ans, en billets endossés à la satisfaction de la venderesse et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés au greffe d'Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 27 mars—5,1ps